Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260616-2026_06_7-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
GLATRE Brigitte
HAMELIN Jean-Paul
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEMPEREUR Stéphanie
LEFFONDRÉ Isabelle
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
RAULT Thérèse
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre présents :** 18

Absentes excusés : Jean-François FRÉVILLE Marielle (Donne pouvoir à Marielle DREZEN-LAURGEAU),

Secrétaire : Stéphanie LEMPEREUR

2026-06-7 : ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT
7.1 - DIVERS

Jean-Paul HAMELIN, conseiller délégué informe le conseil municipal que le broyeur d'accotement des services techniques est à remplacer. Il présente les devis des entreprises Noremat et Blanchard Agriculture pour l'acquisition d'un nouveau broyeur d'accotement :

- Proposition de BLANCHARD Agriculture :
  - Montant du nouveau broyeur : 9 800,00 € HT ;
  - Reprise de l'ancien broyeur d'accotement NOREMAT : 800,00 € HT ;
  - Montant net après reprise : 9 000,00 € HT ;
  - Soit 10 800,00 € TTC.

- Proposition de Noremat :
  - Montant du devis : 19 694,40 € TTC.

Considérant que l'offre de BLANCHARD Agriculture présente le meilleur rapport qualité-prix et répond aux besoins des services techniques ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260616-2026_06_7-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver l'acquisition d'un nouveau broyeur d'accotement destiné aux services techniques.
- Retenir la proposition de BLANCHARD Agriculture pour un montant de 9 000,00 € HT, soit 10 800,00 € TTC.
- Autoriser le Maire à signer le devis, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 10 juin 2026
et de la publication le 10 juin 2026

Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE